

- Les taux d'hypothèque ont diminué de trois points de pourcentage, ce qui a permis aux propriétaires d'économiser 1 200 \$ par an sur une hypothèque de 50 000 \$, et a aidé les entreprises à se développer dans tout le pays. Les mises en chantier de logements en 1987 étaient en progression de 40 pour cent par rapport à 1986, de 64 pour cent par rapport à 1985, et de 92 pour cent en comparaison de 1984.

- Toute cette croissance, sans que l'inflation ne monte en flèche. En fait, l'inflation a diminué. Une baisse de l'inflation signifie une baisse des prix pour tous les consommateurs, particulièrement les Canadiens à faible revenu et les personnes âgées.

En septembre 1984, les Canadiens nous ont lancé un message énergique et clair.

"Mettez-vous à reconstruire le Canada."

C'est exactement ce que nous avons fait.

Mais, il reste plus, beaucoup plus à faire.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est un élément essentiel du programme du gouvernement en vue de construire le Canada du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les consommateurs canadiens ont beaucoup à gagner de l'Accord.

Une étude technique sur les effets de l'Accord, que vient de rendre publique mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, énumère un certain nombre d'avantages que le libre-échange doit apporter aux consommateurs. Une fois l'Accord entièrement mis en oeuvre:

- le coût de la vie diminuera de trois pour cent pour les Canadiens à faible revenu, de deux pour cent pour les Canadiens à revenu moyen ou élevé;

- il en coûtera 8 000 \$ de moins à la famille typique à revenu moyen pour établir son foyer et le meubler; et

- l'augmentation de la concurrence améliorera les prix, la qualité et la diversité des produits de consommation.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est, comme son nom l'indique - un Accord de libre-échange. Ce n'est pas une union douanière ou économique. Cela ne signifie pas que le Canada et les États-Unis auront des lois et des règlements identiques. C'est un Accord global, destiné à faire en sorte que les échanges entre nos deux pays soient aussi libres et sûrs que possibles.